



## PRÉFET DE LA CÔTE-D'OR

Cabinet du Préfet  
Service régional et départemental  
de la communication interministérielle  
03.80.44.64.44

15/02/2016

### COMMUNIQUE DE PRESSE

#### *Point sur les travaux du barrage du lac de Pont-et-Massène*

***Mercredi 10 février dernier, s'est tenue la réunion mensuelle du comité de suivi des travaux sur le barrage du lac de Pont-et-Massène sous la présidence de Joël BOURGEOT, sous-préfet de Montbard. C'est l'occasion de vous proposer un point sur les travaux.***

#### ***Le contexte***

Depuis octobre 2014, le barrage de Pont-et-Massène est en travaux. Le but est de renforcer la sécurité de l'ouvrage tout en pérennisant les activités annexes liées au site.

Fortement valorisé et dynamisé depuis des années par la mise en place de nombreuses activités pédestres et nautiques, ce projet de réhabilitation redonnera tout son charme au site du Lac de Pont.

Après un an de travaux et sept mois d'assèchement, les travaux nécessitant la vidange du plan d'eau sont terminés. La remise en eau du lac a donc débuté début janvier 2016 avec les premières pluies. Les derniers travaux (remise en état de la crête) sont en cours avec comme échéance prévisionnelle avril 2016.

#### ***Comment va se dérouler la remise en eau ?***

Un protocole de remontée du plan d'eau a été proposé par Voie Navigable de France et validé par les services de contrôle de l'Etat en décembre 2015, fixant les règles de remplissage de la retenue (vitesse, limite, paliers...). Ce protocole fixe une première phase de remontée du plan d'eau du barrage de Pont-et-Massène jusque 17m, équivalent au seuil du nouvel évacuateur de crues de l'ouvrage (en rive droite).

Une deuxième phase de remontée jusque 21 m (pleine retenue) sera proposée au service de contrôle après achèvement complet des travaux sur l'ouvrage.

#### ***Essais et mise en service de l'ouvrage***

La remise en eau du barrage de Pont-et-Massène est l'occasion d'effectuer une batterie de contrôles et d'essais pour garantir la bonne mise en service de cet ouvrage.

Ces contrôles ont confirmé que tous les équipements de sécurité (vannes de fond, robinet-vannes, dispositif d'auscultation) étaient parfaitement opérationnels.

Deux défauts mineurs ont pu également être détectés :

- un défaut d'étanchéité au niveau d'un vannage annexe à l'ouvrage (défaut supprimé)
- un fonctionnement normal mais élevé d'un équipement de drainage de l'ouvrage

Des investigations complémentaires et essais ont nécessité la stabilisation du plan d'eau autour de 7m. De nouveaux essais de mise en charge sont prévus au cours du mois de février pour permettre les contrôles réglementaires (variation du plan d'eau jusque 11m).

#### ***Et le rempoissonnement ?***

Les obligations réglementaires (contrôles et stabilisation du plan d'eau) n'ont pas permis de garantir la cote de 8m pendant le mois de janvier, cote minimale permettant le rempoissonnement.

L'absence de période de froid en ce début d'hiver ne permet plus d'assurer la fourniture de poissons depuis les piscicultures de la région, les périodes de fraie ayant démarré pour la plupart des espèces cibles : brochet, sandre, perche, carpe.

Lors du comité de suivi des travaux du barrage, réuni le 10 février à Pont-et-Massène, il a été décidé par l'ensemble des membres de repousser les opérations de rempoissonnement du lac de Pont à l'automne 2016, moment plus propice tant en fourniture de poissons qu'en terme de rempoissonnement.